

Travail, Salaire, Profit - 3. Salaire

Travail, Salaire, Profit : Travail • Emploi • **Salaire** • Marché • Capital • Profit

“Le salaire est la somme d’argent que le capitaliste paie pour un temps de travail déterminé ou pour la fourniture d’un travail déterminé.” Cette citation de Marx est-elle encore valide aujourd’hui ? Après le salaire de subsistance et le salaire différé, l’on voit apparaître les notions de revenu universel ou de salaire à vie. Serait-ce la fin du salariat ?

Sommaire de l'épisode

00:34 La transformation du salaire : de l’enveloppe hebdomadaire à la fiche de paie mensuelle

10:15 Le “salaire de subsistance”

13:59 La productivité marginale des travailleurs

18:28 La disparition du marché du travail

29:03 L’armée de réserve

36:16 La polarisation du marché du travail : l’accroissement des inégalités salariales et la disparition de la classe moyenne

46:58 Vers la disparition du salariat ?

Crise néolibérale

La série documentaire *Travail, salaire, profit* nous entraîne dans les arcanes de l'économie mondiale, jugée bien souvent trop opaque pour en saisir tous les tenants et les aboutissants. L'étude de cas, didactique et passionnante, est pourtant salutaire, à l'heure d'une crise massive du capitalisme, notamment via son avatar contemporain, le néolibéralisme, rejeté en bloc par une grande partie de la société. Après Jésus et l'islam, avec Jérôme Prieur, et Mélancolie ouvrière, Gérard Mordillat, accompagné de l'économiste Bertrand Rothé, signe une réflexion creusée et lucide sur cette “nouvelle religion contemporaine”, via le témoignage d'économistes renommés, dont Frédéric Lordon et David Graeber.

Travail, Salaire, Profit

Episode 3 : Salaire

Série documentaire de **Bertrand Rothé** et **Gérard Mordillat** (France, 2019, 54min)

[travail_salaire_profit_-_3_salaire.mp4](#)

Références

Source : <https://www.youtube.com/watch?v=pBHsV1Vr10w>.

Droit d'auteur

Archipel 33, ARTE France © 2019

Information juridique

Selon les conditions d'utilisation du 1^{er} juin 2021 de  [Youtube](#) (un service qui est la propriété de  [Google](#) qui est lui-même une filiale de la maison mère  [Alphabet Inc.](#)) accessible à l'adresse suivante <https://www.youtube.com/t/terms>, ceux qui y placent du contenu ont accepté de manière éclairée, en conservant leur droit de propriété (droit d'auteur et/ou Copyright), d'accorder aux autres utilisateurs une licence permettant à tous de reproduire, diffuser, modifier, afficher ou exécuter ce contenu.

Extrait :

Votre contenu

Vous conservez tous les droits de propriété sur votre Contenu. Ce qui est à vous reste à vous.

Puis, plus loin :



Accord de licence aux autres utilisateurs

Vous concédez également à chaque utilisateur du Service une licence pour le monde entier, non exclusive et libre de droits permettant d'accéder à votre Contenu par le biais du Service, et d'utiliser ce Contenu (y compris le droit de le reproduire, le diffuser, le modifier, l'afficher ou l'exécuter) tel qu'autorisé par les fonctionnalités du Service.

De fait, puisque vous restez propriétaire de votre contenu et que vous accordez de manière éclairée une telle licence aux autres utilisateurs, les autres termes des conditions d'utilisations de Youtube ne s'appliquent pas. Il s'agit bien de votre droit de propriété sur lequel vous accordez une licence explicite et directe aux autres utilisateurs sans intermédiaire (telle que Youtube par exemple). Youtube n'étant ici qu'un vecteur de ces informations de licence via ses conditions d'utilisation.

Vous avez donc placé votre contenu sous une licence similaire et compatible avec la licence **CC Zero** :

<http://creativecommons.org/publicdomain/zero/1.0/deed.fr>.



Arguments légaux complémentaires



Puisque ce contenu est diffusé gratuitement et qu'il peut être affiché sur tous les sites web, il n'y a aucun préjudice envers les auteurs de diffuser ce même contenu sur ce site web en hébergeant localement une copie sur notre propre serveur. Au contraire, nous essayons de mettre en valeur le travail des auteurs et nous en faisons de fait la promotion. On peut donc considérer qu'il y a, dans les faits, une plus-value pour les auteurs concernés.

D'autre part, le contenu mis en avant ici relève de ce que nous considérons comme relevant d'un intérêt public prépondérant.

Vous avez la possibilité de [nous contacter](#) si vous avez des questions ou des objections à ce sujet.

From:

<https://pop-vdt.ch/> - **POP - Val-de-Travers**

Permanent link:

https://pop-vdt.ch/video/tsp_3_salaire

Last update: **24.10.2022 @ 10:23**

